



SAINT MATHURIN

LÉGENDE. — RELIQUES, PÈLERINAGES. — ICONOGRAPHIE.

(Suite).

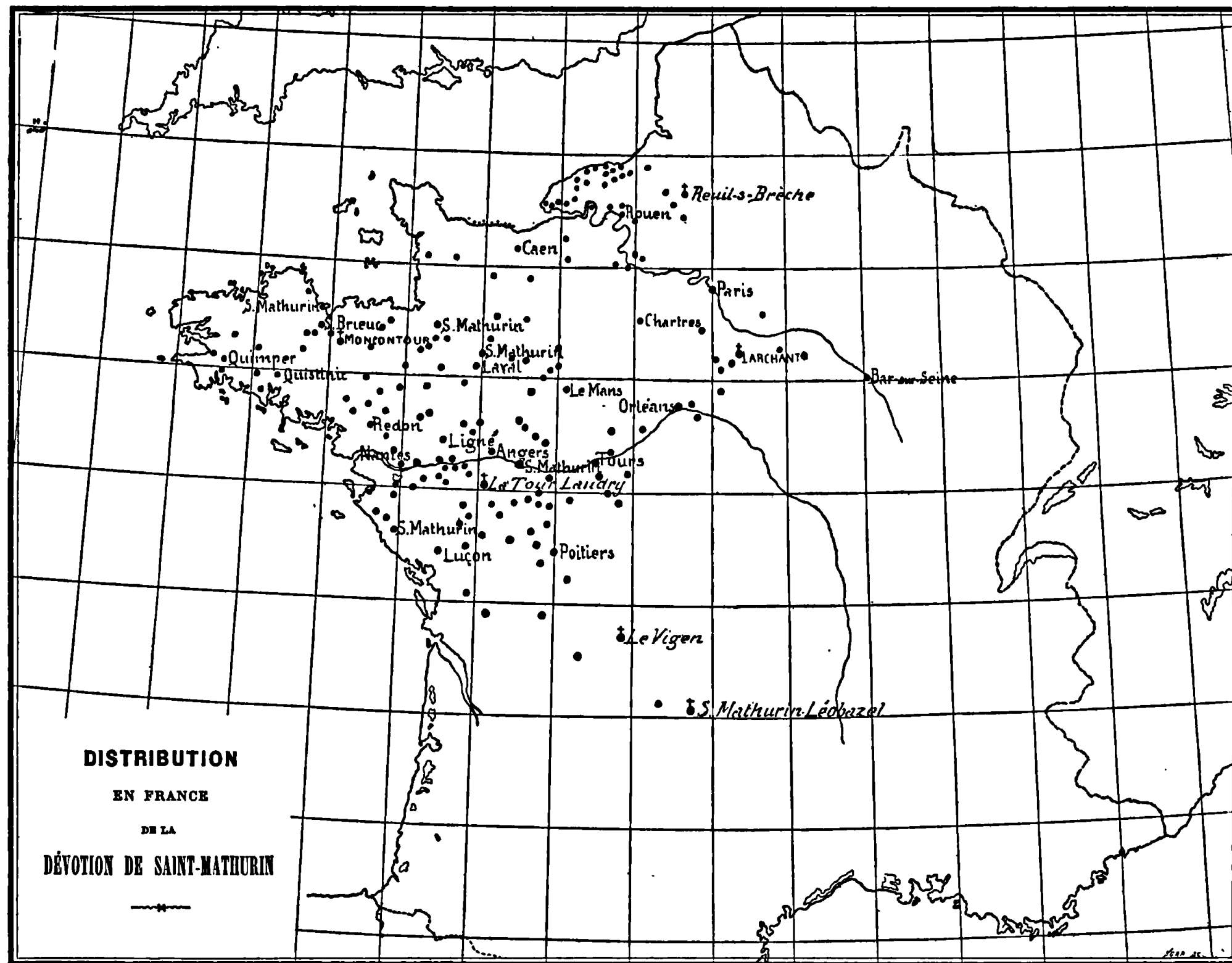


DIOCÈSE DE POITIERS.

*La Petite-Boissière*¹. — J'extrais ce qui suit d'une lettre du vénérable abbé Chaigneau, curé de la Petite-Boissière et dans la paroisse *depuis 78 ans* : « Saint Mathurin avait autrefois dans l'église un autel et sa statue en bois grossièrement travaillée, si bien qu'on a cru devoir la remplacer par une statue en plâtre(!). Aujourd'hui que j'ai fait reconstruire mon église, j'ai désiré y avoir un autel de Saint-Joseph... et j'ai demandé à Monseigneur Pie de rendre commun l'autel de Saint-Mathurin. Alors j'ai placé la statue de ce *grand* saint à la place de celle de saint Mathurin, et j'ai fait faire pour ce *bon* saint un beau vitrail qui le représente, comme l'ancienne statue, en surplis et en étole, dans l'attitude d'un prédicateur, avec son nom écrit au bas... Je n'ai jamais vu venir personne en pèlerinage à son autel², excepté deux ou trois femmes et un homme,

1. Canton de CHATILLON-SUR-SÈVRE (Deux-Sèvres).

2. M. Beauchet-Filleau, *Notes sur quelques pèlerinages*, dit le contraire.



que j'ai trouvés auprès de son autel avec deux petits paquets de linge (un suaire ou deux); par là j'ai compris qu'on l'invoquait en faveur des malades et des agonisants. »

Bressuire. — Chapellenie de Saint-Mathurin dans l'église Notre-Dame de Bressuire. Patron, l'évêque; revenu, 100 livres. (Pouillé de 1648.)

*La Coudre*¹. — On invoque saint Mathurin, à Saint-Hilaire de la Coudre, pour obtenir la guérison des maux de tête². L'*assemblée* de la paroisse a lieu le dimanche qui suit le 10 mai, trace d'une dévotion autrefois active, aujourd'hui un peu oubliée. Il n'existe dans cette église aucun objet représentant notre saint. Seulement, à droite et à gauche du maître autel, on lit ces deux inscriptions : SAINT MARCOVL, SAINT MATHVRIN. « Notre sacristain, qui est ancien, croit avoir vu les statues de ces deux saints; mais il y a bien longtemps et il ne sait pas ce qu'elles sont devenues. »

*Missais*³. — Chapellenie de Saint-Mathurin à Saint-Hilaire de Missais. Présentateur, le seigneur de la Roussière. (Pouillé de 1782.)

*Thouars*⁴. — Chapellenie de Saint-Mathurin à Saint-Pierre de Thouars. Présentateur, le seigneur de Thouars. (Pouillé de 1782.)

1. Canton d'ARGENTON-CHATEAU (Deux-Sèvres).

2. Beauchet-Filleau, *op. cit.*

3. Canton d'ARGENTON-CHATEAU (Deux-Sèvres).

4. Chef-lieu de canton (Deux-Sèvres).

*Chasseignes*¹. — Chapelle de Saint-Mathurin des Fouqueteaux, desservie à Notre-Dame de Chasseignes. Présentateur, la famille des Fouqueteaux. (Pouillé de 1782.)

*Varennnes*². — Chapelle de Saint-Mathurin, — ou de Saint-Martin, le titre n'est pas sûr, — à Saint-Martin de Varennnes; revenu, 150 livres. Présentateur, d'après le Pouillé de 1769, la famille des Godu; d'après celui de 1782, la famille des Joubert. Peut-être y avait-il réellement deux chapellenies?

Loudun. — Chapellenie de Saint-Mathurin à Sainte-Croix de Loudun; réunie au chapitre par un décret de 1774.

Dans la ville de Loudun, *seigneurie* de Saint-Mathurin appartenant à l'abbaye de Fontevrault (1632). C'était une *maison royale*, communauté d'hommes, mais non de Trinitaires. Elle avait *droit d'asile* et servait trop souvent de refuge aux criminels. Elle occupait l'angle rentrant formé par les rues « de la Croix-Bruneau aux Capucins, » et « des Capucins à la porte Saint-Nicolas. » En 1759, ces moines, disent les registres municipaux de Loudun³, étaient des hommes de joie et de bonne mine, adonnés à la gastronomie et faisant une énorme consommation de vivres. Aujourd'hui cette seigneurie de Saint-Mathurin n'est plus qu'une maison particulière.

1. Commune de *Mouterre-Silly*, canton de LOUDUN (Vienne).

2. Canton de MIREBEAU (Vienne).

3. *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XIII, p. 131.

*Monts*¹. — Chapellenie de Saint-Mathurin dans l'église Notre-Dame. Après 1648, ce bénéfice passa sous le vocable de saint Thomas.

*Oiré*². — Saint Mathurin n'est aujourd'hui à Oiré l'objet d'aucun culte particulier; mais il semble qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Il existe en effet dans l'église de cette paroisse d'intéressantes peintures murales attribuées au xiv^e siècle et représentant l'exorcisme de Théodora³.

*Beaumont*⁴. — Chapellenie de Saint-Mathurin dans l'église Notre-Dame de Beaumont. Patron, le seigneur de la Mothe-Beaumont.

Poitiers. — Aumônerie et chapelle de Saint-Mathurin à Poitiers, près le pont Joubert. Annexe de l'aumônerie Saint-Pierre, cette chapelle était voisine de l'église Saint-Saturnin. Quand un nouvel évêque de Poitiers venait du côté de Limoges, il s'habillait pour son entrée solennelle dans la chapelle Saint-Mathurin. L'aumônerie fut réunie pour le temporel à l'hôpital général de Poitiers par arrêt du Conseil en date du 31 janvier 1695. (Arch. nat., V^e. 1165.)

« L'aumosnier de Saint-Mathurin, dit le Pouillé de Poitiers publié par M. Beauchet-Filleau, est *personnat* en l'église de Poitiers et a séance aux chaires hautes. »

-
1. Chef-lieu de canton (Vienne).
 2. Canton de DANGÉ (Vienne).
 3. Voir plus loin : ICONOGRAPHIE.
 4. Canton de VOUNEUIL (Vienne).

*Charroux*¹. — « Capellania fundata in cimiterio S. Supplicii Karrofensis, *in capella Sancti Mathurini*, per deffunctum Johannem de Coquma et ejus uxorem ad presentationem Philippi de Bruilhac, valeti; collacio ad dominum Pictavensem episcopum. » (*Grand Gauthier*.) Ce bénéfice fut résigné en cour de Rome en 1576 et donné par l'évêque la même année; *nunc pleno jure*. (B.-Filleau, *Pouillé de Poitiers*.) Nous ne pensons pas que la chapelle elle-même ait laissé de traces.

*Ménigoute*². — Chapellenie de Saint-Mathurin à Saint-Jean-Baptiste de Ménigoute, fondée par les seigneurs de Bougouin. Présentateur, le seigneur de la Meilleraye.

*Gourgé*³. — Chapelle de Saint-Mathurin dans le cimetière de Gourgé; revenu, 36 livres; une messe par mois. Il est question de cette chapelle en 1598. On lit dans un procès-verbal de visite du 20 novembre : « ... outre il y a la chappelle de Saint-Mathurin que jouist le sieur de la Randière (curé), qui a accoustumée à estre servie en laditte chappelle qui est fondée en le cymetière dudit lieu de Gourgé, qu'il dist servir⁴. » Cette chapelle était « en mauvais ordre » en 1664. En 1698, elle était possédée par le sieur Chauveau, vicaire de Borc⁵.

Parthenay. — Chapellenie de Saint-Mathurin et

1. Chef-lieu de canton (Vienne).

2. Chef-lieu de canton (Deux-Sèvres).

3. Canton de SAINT-LOUP (Deux-Sèvres).

4. Abbé Drochon. *L'archiprêtré de Parthenay*, Poitiers, 1884, in-8°, p. 39.

5. *Ibid.*, p. 91.

Saint-Jacques à Saint-Jean de Parthenay. Voici ce que dit à ce sujet le procès-verbal de la visite du 24 novembre 1598 : « Aussy les chappelles de Saint-Mathurin et Saint-Jacques, Saint-Eutrope et la Trinité; y est dhue la messe le dimanche et l'autre sur la sepmaine; et en prend les fruicts le nommé Antoine de la Balle'... »

*Pougnés*¹. — La visite épiscopale de 1731 constate dans cette église l'existence d'une chapellenie de Saint-Mathurin, et d'une de Saint-Mathurin et Saint-Roch².

Quelque extraordinaire que cela puisse paraître, en raison du nombre des paroisses du diocèse où la dévotion à saint Mathurin est constatée, l'*ordo* de Poitiers n'a ni fête, ni mémoire de ce saint; et il en était ainsi déjà en 1791.

Le nom de *Mathurin* apparaît en Poitou, nous l'avons dit, dès le ^{xr} siècle; mais à partir du ^{xiv}, il y devient très répandu, ainsi qu'en Aunis, en Angoumois et en Saintonge. On trouve, en 1514, *cinq* individus nommés Mathurin parmi les acteurs et les témoins d'un procès jugé à Chef-Boutonne; et, en 1553, on en compte *six* dans les mêmes circonstances à Niort³.

1. Abbé Drochon. *L'archiprêtré de Parthenay*, Poitiers, 1884, in-8°, p. 41.

2. Canton de SECONDIGNY (Deux-Sèvres).

3. Abbé Drochon. *Op. cit.*, p. 104.

4. Nous plaçons ici trois indications fournies par le pouillé de 1648 et concernant des localités que nous n'avons pas retrouvées :

1° *Doyenné d'entre Sarthe et Maine*. Chapelle Saint-Mathurin. Patron, le sieur de Charvaire; collateur, l'évêque.

2° *Sainte-Colombe*. Chapelle de Saint-Mathurin fondée par M. Lefebvre.

3° *Saint-Mathurin-d'Arthois*, bénéfice de l'abbaye de Vendôme.

DIOCÈSE DE LA ROCHELLE.

Ce diocèse présente cette particularité d'être le seul au sein duquel nous trouvions le transport, à date certaine, d'une relique de saint Mathurin; et de n'avoir gardé aucun souvenir de cette translation.

Le 4 septembre 1480 : « Relatum est per matricularios sancti Maturini quod de quodam reliquiari ipsius sancti ablata est pars unius digitorum ipsius et portata prope *Rupellam* a paucis tempore citra, quod cedit in prejudicium ecclesie; propter quod committuntur domini succentor et Ant. de Pompadour, can. Paris. ad visitandum dictum reliquiare et se informandum super premissis et referendum¹. »

Cette relique a disparu et, bien plus, le diocèse de La Rochelle n'a conservé aucune dévotion à notre saint, dont on ne fait même pas la *mémoire*². A grand peine nous y avons découvert deux paroisses dans lesquelles on constate un faible souvenir de saint Mathurin; encore la situation de l'une des deux n'est-elle pas certaine.

*La Benate*³. — L'église de cette paroisse desservie par le curé de *Landes* est sous le patronage de saint Mathurin. Elle fut fondée par les Bénédictins en 1784, et remplaça une ancienne chapelle détruite vers la même époque. Peut-être cette chapelle était-

1. XVII^e reg. capitulaire de Notre-Dame de Paris, f^o 466. — Arch. nat., LL. 225.

2. Je sais que Bellier de la Chavignerie prétend que l'on transporta une relique à *Rupes* (Seine-et-Marne); mais je crois que la seule traduction acceptable de « *Rupella* » est : *La Rochelle*.

3. Canton de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Charente-Inférieure).

elle dédiée à saint Mathurin? Dans tous les cas, l'église actuelle ne possède rien le rappelant.

*Mortagne*¹. — Il est fait mention (Arch. de la Charente-Inférieure, G. 55), d'une chapelle *Saint-Mathurin-de-Mortagne*, près La Rochelle, qui valait, en 1728, 57 livres de revenu annuel. Nous pensons, sans en être sûr, qu'il s'agit du hameau de Mortagne et non de la commune de Mortagne-sur-Gironde, dans laquelle on nous affirme « qu'il n'y eut jamais de chapelle Saint-Mathurin. » Quant au hameau, autrefois commune et paroisse, il possédait deux chapelles : l'une qui existe encore et qui est sous le patronage de l'Immaculée Conception; l'autre qui « faisait partie d'un château en ruine; mais cela date de si loin que personne ne sait quel fut le patron de cet oratoire. »

DIOCÈSE D'ANGOULÊME.

*Chébrac*². — L'église de cette petite paroisse de 120 habitants est sous le vocable de Saint-Mathurin. Elle était sous le même vocable au xvii^e siècle, comme le constatent les anciens Pouillés³; et c'est par erreur que M. Lièvre, *Exploration archéologique de la Charente*, parle tantôt de Notre-Dame, tantôt de Saint-Martin de Chébrac. Mais il nous faut ajouter qu'aujourd'hui au moins notre saint est

1. Commune de *Thairé-d'Aunis*, canton d'AIGREFEUILLE (Charente-Inférieure).

2. Canton de SAINT-AMANT-DE-BOIXE (Charente).

3. B. N., mss. f. Moreau, n° 782, f° 197 v°.

absolument inconnu dans cette paroisse sous son patronage.

DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX.

Nontron. — « Au grand cimetière (de Nontron), *Saint-Mathurin*, chapelle rurale (constatée) en 1432, 1435; à présent, Saint-Roch'. »

DIOCÈSE DE LIMOGES.

*Le Vigen*². — L'église de cette importante paroisse a pour patron saint Mathurin dont elle possède une relique assez notable. Cette relique, — qui n'a plus ses authentiques anciens, — le cachet épiscopal est celui de M^{gr} Dubourg, premier évêque de Limoges après la Révolution, — est un fragment de l'os du bras; longue de 5 à 7 centimètres, elle est enveloppée de soie et insérée dans un morceau de bois, autour duquel des rubans sont enroulés. Le morceau de bois est contenu lui-même dans un reliquaire du



1. *Pouillé rayé*, mss. de l'abbé Nadaud, p. 167 (Bibl. du grand Séminaire de Limoges). — Note communiquée par feu l'abbé P. Bouteiller, curé du Vigen.

2. Canton de LIMOGES (Haute-Vienne). — La plupart des renseignements concernant Le V— nous ont été fournis par feu l'abbé Bouteiller, curé de cette paroisse, lequel nous a écrit plusieurs longues et intéres-

xiv^e siècle', dont ci-contre un dessin. C'est un *bras métallique* (en cuivre) de 44 centimètres de haut; la main longue de 16 centimètres bénit; elle est très bien modelée; la manche, qui fait suite, est semée de losanges sur lesquels sont gravés alternativement des fleurs de lis et des fleurons à quatre feuilles; l'un d'eux porte une croix ancrée. On remarque une petite porte que nous avons fait représenter ouverte afin de laisser voir la petite fenêtre ogivale qu'elle ferme. Enfin, l'extrémité inférieure du reliquaire porte un couvercle uni, à charnière.

Il est impossible de savoir à quelle époque remonte la translation de cette relique, qui n'est pas celle dont nous constatons le détournement à Larchant, en 1480, et le transport à La Rochelle. Il paraît que, lors de la visite faite au Vigen, en 1885, par la *Société archéologique du Limousin*, plusieurs membres trouvaient « bizarre que saint Mathurin fût ainsi invoqué en plein Limousin. — C'est, disaient-ils, un problème pour nous. » Nous avouons ne pas même en entrevoir la solution; et la seule explication plausible que nous pourrions donner de cette *bizarrie*, c'est que la dévotion s'est propagée de proche en proche. On le remarquera en effet; il n'y a pas de solution de continuité entre le Limousin et les régions de l'Ouest où nous trouvons si vivace

santes lettres dont nous n'avons eu qu'à extraire la substance. Nous lui devons bien au moins l'hommage posthume de notre reconnaissance.

1. Il serait peut-être plus prudent de dire : dans le style du xiv^e siècle; car nous ne pouvons pas affirmer que ce bras soit *de l'époque*, comme on dit. La forme et les détails sont bien du xiv^e siècle; mais il peut avoir été copié sur un ancien.

encore la dévotion à saint Mathurin¹. Mais la relique? Une tradition qu'on raconte sérieusement au Vigen dit que : « saint Mathurin étant mort, on l'emmenait dans son pays pour l'y enterrer; quand le corps fut arrivé au Vigen (qui est sur une ancienne voie), on ne put pas le porter plus loin *avant d'y avoir laissé le bras*². »

Ce qui est certain, c'est que l'église du Vigen fut primitivement dédiée à saint Éloi. On trouve au *Cartulaire de Solignac* un acte du xi^e siècle (vers 1071), qui parle de Saint-Éloi *de Vico*. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que, dès le xiv^e siècle, saint Mathurin figure au 10 novembre au bréviaire de Limoges.

Enfin, pour le temps présent, saint Mathurin est encore beaucoup invoqué, dans les arrondissements de Limoges et de Saint-Yrieix, pour les convulsions des enfants. Les familles, dont les enfants voués à saint Mathurin dans leur bas âge ont été préservés ou guéris, viennent ou envoient chaque année en pèlerinage au Vigen. Il y a deux jours de grand concours de pèlerins : le dimanche après le 24 août et le dimanche après le 9 novembre; mais *il n'est pas*

1. On pourrait encore proposer une autre explication; mais elle est tellement hypothétique que nous renonçons à la développer. Elle se fonderait sur l'existence d'ailleurs certaine de *Lemovices armoricains*. Enfin, sans avoir lu ce que nous avons écrit à ce sujet, le regrettable et intelligent abbé Bouteiller nous parle, lui aussi, des déplacements de reliques provoqués par les invasions normandes.

2. Cette tradition se rapproche de celle qui a cours à Larchant et dont nous n'avons pu trouver aucune trace écrite : saint Mathurin étant rapporté mort de Rome, le cortège s'arrêta tout à coup; il devenait impossible aux chevaux de trainer le char; on augmenta le nombre des chevaux, rien n'y fit. On ne put continuer la route qu'en remplaçant les chevaux par des bœufs??

de jour où l'on n'apporte devant son image ou sa relique quelque cierge, bougie ou modeste chandelle.

A Limoges, le quartier des bouchers surtout est plein de foi dans l'efficacité de la protection de saint Mathurin en faveur des enfants.

L'abbé Legros dit, dans son *Martyrologe limousin* manuscrit, avoir trouvé saint Mathurin au 8 novembre dans un missel de Limoges du commencement du xvr^e siècle; nous avons déjà cité un bréviaire du xiv^e siècle qui le donne au 10, mais pendant longtemps sa fête fut le 9 novembre. Son office n'avait pas été conservé dans le propre du diocèse après l'introduction de la liturgie romaine en 1853; il a été rétabli, en 1876, dans un supplément au propre des saints diocésains.

Le nom de *Mathurin* n'est pas rare en Limousin; on le trouve même de temps en temps à Bordeaux et dans les environs. Dans la seconde moitié du xvii^e siècle, plusieurs pasteurs protestants de la Basse-Guyenne le portent comme nom de famille¹.

1. Pour achever ce que nous avons à dire du nom de Mathurin, quant à son expansion, nous devrions citer une épitaphe dont nous devons la communication à M. Maxe-Verly, de la *Société des antiquaires de France*. C'est celle d'un *Mathurin* Deville, recteur d'*Odarcio* et prébendier en l'église de Toulouse, mort le 11 avril 1504, et qui avait fondé un *obit* le jour de Saint-Mathurin, 10 mai, dans l'église où il avait sa sépulture. Cette épitaphe serait intéressante pour nous si nous savions, — mais nous l'ignorons, — 1^o où est situé *Odarcio*; 2^o de quelle église provient l'inscription. — Enfin M. H. Stein vient de nous communiquer une note qui prouve que saint Mathurin était connu jusque dans les Pyrénées, au xiv^e siècle : Dans son testament, Bernard Ezi, sire d'Albret (1340), ordonne à ses fils de faire pour lui cinq pèlerinages : l'un à Saint-Jacques-de-Compostelle, les autres à *Saint-Mathurin*, à Saint-Maur, à Saint-Louis de Marseille et à Notre-Dame de Valvert. — *Archives des Basses-Pyrénées*, E. 31.

DIOCÈSE DE TULLE.

*Beynat*¹. — Autrefois, et depuis longtemps, saint Mathurin était l'objet d'une dévotion particulière à *Espagnagols*, hameau dépendant de Beynat. Une chapelle lui était même consacrée en ce lieu. Mais, détruite par la Révolution, cette chapelle n'a pas été relevée et le culte de saint Mathurin s'est continué, sans rien perdre de sa popularité, dans l'église paroissiale. « Nous le fêtons le 10 mai, nous écrit M. le doyen de Beynat, avec grande solennité, bien qu'il ne soit même pas le patron secondaire de la paroisse. »

*Saint-Mathurin-Léobazel*². — Ici le nom du patron de la paroisse a fini par devenir le nom même de la commune. « Courant populaire sans doute, nous dit M. l'abbé Poulbrière, rien de plus. » Soit, mais courant populaire intéressant à signaler. Le *Cartulaire de Beaulieu* contient, n° CLXXXVIII, une charte du XI^e ou du XII^e siècle, dans laquelle on trouve *Léobazel* seul. Au XVII^e siècle, Cassini marque sur sa carte : *Saint-Mathurin-de-Léobazel*. L'église de cette paroisse date de la fin de l'époque romane, probablement du XIII^e siècle, et l'on prétend que, dès la fondation de l'église, on y plaça dans une niche une statue de saint Mathurin. Jusqu'à la Révolution cette statue fut l'objet, le 10 mai, d'un pèlerinage assez célèbre. Les vieillards disent qu'on « y accourait en foule. » Ils parlent d'une dame venant à

1. Chef-lieu de canton (Corrèze).

2. Canton de MERCŒUR (Corrèze).

cheval, de Tulle, faire ses dévotions à Saint-Mathurin. Ce pèlerinage a diminué d'importance, mais n'a pas disparu. On vient encore invoquer saint Mathurin contre la fièvre et pour obtenir l'adoucissement de l'agonie des mourants. A cette intention, on va, en disant le chapelet et quelques prières, monter la *côte de Saint-Mathurin*, vieux chemin abandonné qui aboutit, après quelques détours, aux premières maisons du bourg et se termine à la porte de l'église. Autrefois, paraît-il, les malades ou leurs proches faisaient à genoux cette ascension.

On garde dans cette église une relique, une côte de saint Mathurin. Nous ne pouvons que répéter à propos de cette relique ce que nous avons dit *au Vigen*. On ignore absolument d'où elle vient et l'époque de sa translation. Est-ce une simple tradition qui fait remonter au XIII^e siècle la dévotion à saint Mathurin dans cette paroisse¹, ou est-ce l'expression de la vérité? Dans ce dernier cas, il est presque certain que la translation de la relique daterait au plus tard du XIII^e siècle. Nous n'avons aucun renseignement sur l'importance et la disposition du reliquaire.

Quant à la statue, « qui a dû être renouvelée plusieurs fois depuis le XIII^e siècle, » nous croyons comprendre qu'elle n'existe plus présentement. On garde seulement « les restes vermoulus de la dernière statue qui n'avait rien de bien caractéristique, sinon la barrette et le rabat *comme on le portait à Saint-*

1. Nous constaterons, sans pouvoir tirer de conséquences de ce fait, que les trois bréviaires mss. de Tulle ayant appartenu à Baluze et conservés à la B. N., sont muets sur saint Mathurin.

Sulpice sous M. Emery. » Cette dernière indication nous permet de nous étonner que cette statue soit à l'état de *restes vermoulus*, M. Emery n'étant devenu supérieur de Saint-Sulpice qu'en 1782¹.

DIOCÈSE DE VERSAILLES².

Étampes. — Il semble qu'il y ait eu autrefois dans cette ville quelque dévotion à saint Mathurin. En effet nous trouvons dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu un tableau du xvii^e siècle le représentant — et ce tableau, ainsi que nous le dirons au chapitre de l'ICONOGRAPHIE, ne provient pas du couvent des Mathurins de cette ville.

DIOCÈSE DE LANGRES.

Bar-sur-Seine. — Chapelle de Saint-Mathurin en cette ville; possédant, en 1600, 5 livres de revenu annuel, et 12 livres en 1760. Il est à peu près certain que le vocable de cette chapelle était dû à la présence dans le pays des religieux Trinitaires qui y avaient un établissement.

DIOCÈSE DE MEAUX.

*Nangis*³. — Il y avait autrefois à Nangis un Hôtel-Dieu de Saint-Mathurin avec une chapelle

1. Nous avons résumé les notes de M. l'abbé F. Coubert, curé de Saint-Mathurin, notes qu'a bien voulu nous transmettre M. l'abbé Poulbrière, historiographe du diocèse de Tulle.

2. Nous avons relevé dans le diocèse de NEVERS deux noms de lieux donnant à penser que saint Mathurin n'était pas inconnu autrefois dans ce diocèse : les *Mathelins*, hameau de Villapourçon (Nièvre), et la *Mathurine*, ferme de Toury-sur-Jour (Nièvre); mais nous n'avons pu obtenir *aucun* renseignement des ecclésiastiques de ce diocèse auxquels nous nous sommes adressé, et nous avons renoncé à aller chercher des notes sur place.

3. Chef-lieu de canton (Seine-et-Marne).

dédiée à ce saint, et une rue Saint-Mathurin, anciennement rue Neuve.

La plus ancienne pièce conservée aux archives de cet Hôtel-Dieu est de 1615. (*Inventaire des archives de Seine-et-Marne*, B. 2.) On possède aux archives départementales, C. 1, une requête — sans date — adressée à M^{sr} l'archevêque de Sens par l'administrateur de cet Hôtel-Dieu, pour obtenir que la chapelle de la maladrerie Saint-Antoine, en très mauvais état, soit démolie; que les matériaux soient employés à l'achèvement de l'Hôtel-Dieu; que le service et les messes de fondation dont était chargée la chapelle Saint-Antoine soient faits et acquittés en la chapelle Saint-Mathurin.

Cette dernière, qui n'avait aucun caractère architectural, a été fermée à la Révolution et n'a jamais été rendue au culte. On l'avait convertie en salle d'école et elle a été démolie en 1884. A la même époque, on enleva l'ancienne inscription : HOSTEL-DIEV, pour la remplacer par celle-ci : HOSPICE DE VIEILLARDS. Enfin tout récemment la rue Saint-Mathurin a été nommée — j'allais dire : baptisée! — rue *Paul-Bert*. Il ne reste d'ailleurs dans l'église de Nangis rien qui rappelle une dévotion à saint Mathurin¹.

Je terminerai cette longue revue par quelques notes complémentaires dont les éléments me sont parvenus au cours de l'impression².

1. J'emprunte les renseignements sur l'état actuel à une bienveillante communication de M. l'abbé Petithomme, doyen de Nangis.

2. Les localités qui font l'objet de ce complément figurent sur la carte ci-jointe, ainsi que *Puiseaux* (diocèse d'Orléans), dont j'ai parlé (*Annales de la Société*, t. IV, p. 271).

Rouen. — A l'église paroissiale de Saint-Martin-du-Pont, confrérie ou *charité* sous l'invocation de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie, du Saint-Sacrement et des saints Martin, Nicolas... *Mathurin*. Les statuts en sont approuvés le 3 décembre 1524¹.

Du 17 juillet 1526, approbation des statuts d'une confrérie (56 confrères), sous l'invocation de Dieu, de la Vierge Marie, de *saint Mathurin*, de sainte Suzanne et de sainte Barbe², fondée à Saint-Severlès-Rouen.

*Bois-Guillaume*³. — Nous avons constaté, dans ce bourg, l'existence d'une rue *Saint-Mathurin*; mais nous n'avons pu découvrir, dans la paroisse, aucune trace de dévotion particulière à ce saint⁴.

*Londinières*⁵. — Un lieu dit : la *Chapelle Saint-Mathurin* est mentionné à Londinières en 1541 et en 1545. (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 3739, 3740.) Ces terres appartenaient à la chapellenie fondée sous ce vocable à la cathédrale de Rouen.

*Saint-Gilles-de-la-Neuville*⁶. — Confrérie de saint Gilles, saint Loup, *saint Mathurin* et saint Nicolas approuvée le 12 août 1525.

1. Cette note, de même que toutes celles des suivantes qui n'ont point d'autre justification, est tirée des *Registres de collation des bénéfices du diocèse de Rouen*, que M. l'abbé Sauvage a eu l'extrême obligeance de dépouiller pour nous.

2. L'image de cette confrérie, que nous donnons à l'*Iconographie*, porte en outre pour patronnes sainte Clotilde et sainte Marguerite.

3. Canton de DARNETAL (Seine-Inférieure).

4. 1470. Mathelin Lamy, à Bois-Guillaume (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 4735).

5. Chef-lieu de canton (Seine-Inférieure).

6. Canton de SAINT-ROMAIN (Seine-Inférieure).

Dieppe. — Une confrérie de saint Adrien, *saint Mathurin*... sainte Austreberte, existait à Saint-Rémy de Dieppe. Le 7 décembre 1526, adjonction par l'*ordinaire* de sainte Barbe aux patrons et patronnes anciens.

*Bren-en-Bourse*¹. — Confrérie de la bienheureuse vierge Marie, saint Lubin... *saint Mathurin* et sainte Barbe, à Saint-Ouen de Bren-en-Bourse, approuvée le 14 novembre 1527.

*Pavilly*². — Association de *saint Mathurin*, saint Claude et saint Bonaventure, à Notre-Dame de Pavilly, reconnue le 6 septembre 1521.

*Torcy-le-Grand*³. — Charité sous l'invocation de Dieu... de saint Ribert, *saint Mathurin*... et sainte Barbe, à Saint-Ribert de Torcy. Les statuts sont approuvés le 10 décembre 1530.

*Fontaine-la-Mallet*⁴. — Charité fondée en l'honneur de Dieu... de *saint Mathurin*, approuvée le 5 mai 1531.

*Cramesnil*⁵. — Confrérie de saint Martin... *saint Mathurin* et sainte Catherine, approuvée le 20 juin 1533.

*Bellencombre*⁶. — Charité sous le patronage de

1. Nous n'avons pas trouvé le nom moderne de cette paroisse.

2. Chef-lieu de canton (Seine-Inférieure).

3. Canton de LONGUEVILLE (Seine-Inférieure).

4. Canton de MONTIVILLIERS (Seine-Inférieure).

5. Canton de SAINT-ROMAIN (Seine-Inférieure).

6. Chef-lieu de canton (Seine-Inférieure).

Dieu... et de saint Pierre... *saint Mathurin*, à Saint-Pierre de Bellencombre, approuvée le 6 septembre 1533.

*Craville-le-Rocquefort*¹. — Confrérie de saint Martin, saint Claude... *saint Mathurin*, approuvée le 22 juin 1538.

*Saint-Denis-d'Aclon*². — Confrérie du Saint-Esprit, de *saint Mathurin* et de sainte Catherine, approuvée le 24 février 1536.

*Notre-Dame-du-Parc*³. — Charité reconnue le 2 août 1553 sous l'invocation de Dieu... saint Nicolas, *saint Mathurin* et sainte Barbe.

*Claville*⁴. — Confrérie du Saint-Sacrement, saint Martin... *saint Mathurin*, sainte Honorine et sainte Barbe. L'approbation des statuts est du 16 août 1553.

Saint Mathurin figure au 10 mai dans le calendrier d'*Heures* rouennaises du xvi^e siècle imprimées chez Crevel, à Rouen. D'un autre côté, le *Martyrologium quo utilitur et semper usa fuit sancta, Primatialis et Metropolitana ecclesia Rothomagensis*, éd. de 1670, reproduit, page 117, au 1^{er} novembre, le texte d'Usuard : *In pago Vastinensi sancti Maturini confessoris*.

Le Mans. — Nous avons dit plus haut qu'à notre avis, contraire à celui du savant abbé G. Esnault,

1. Canton de FONTAINE-LE-DUN (Seine-Inférieure).

2. Canton d'OFFRANVILLE (Seine-Inférieure).

3. Canton de LONGUEVILLE (Seine-Inférieure).

4. Canton de CANY (Seine-Inférieure).

saint Mathurin devait avoir eu, à Saint-Julien du Mans, plus qu'un simple bénéfice, une chapelle ou au moins un autel. Voici qui confirme notre manière de voir : le 6 novembre 1426, Simon Le Durandel, titulaire d'une chapelle à l'*autel* Saint-Mathurin, permute avec Jean Desbarres pour la chapelle de Port-Thébault fondée à Saint-Laud d'Angers. Il semblerait même qu'il en ait eu plusieurs. Le 9 août 1423, il est question de l'autel Saint-Mathurin et Saint-Antoine et, le 25 août 1424, de l'autel Saint-Fiacre et Saint-Mathurin.

Enfin, nous ne pouvons omettre d'ajouter aux preuves que nous avons déjà données de la dévotion à saint Mathurin dans le Maine, le fait suivant :

« Du mardi après la Saint-Jean (29 juin) 1400, testament de Jacquette, femme de Alignando de Chavegneyo, de la paroisse de Saint-Pierre de Tuffé', qui donne..... à Notre-Dame de Chartres, et 10 deniers à l'église de Saint-Mathurin [de Larchant]¹. »

Caen. — En 1409, le cardinal Louis de Bar permit de consacrer sous le patronage de la sainte Vierge, saint Philippe, saint Gratien, saint Loup et *saint Mathurin*, une chapelle édifée à Caen, par les soins de Jean Quitel, dès le xiv^e siècle. Cette chapelle dépendait d'une « aveuglerie » réunie en 1399 aux Quinze-Vingts de Paris et qui semble avoir disparu avant 1584. La chapelle subsistait encore.

1. Chef-lieu de canton de (Sarthe).

2. Tout ce que nous venons de dire intéressant Le Mans est tiré de : Bilard, *Analyse de documents conservés aux archives de la Sarthe*, 2^e partie, nos 1368, 1345, 1355, 1165.

Elle fut vendue, en 1717, à M. de Bourgeanville¹.

* * *

Non pour épuiser le sujet, mais pour en aborder au moins l'étude sur ses diverses faces, il nous reste à parler des traces que la réputation de saint Mathurin a pu laisser dans la littérature profane. Quant à la littérature liturgique, nous lui avons emprunté d'assez nombreuses citations pour n'en plus faire présentement qu'une seule². C'est un extrait d'une *antienne* très probablement du ^{xiv}^e siècle :

O confessor magnifice,
Mathurine dux hominum;
Cujus cure mirifice
Dat Deus energuminum
Qui repellis terrificè
Malorum fraudes agminum,
Te rogamus almi fice
Ora pro nobis Dominum
Ut purgati grati fice
Prorsus a labe criminum
Vivamus beatifice
Post hujus vitæ terminum. Amen.

On trouve cette prose rimée dans un livre d'heures

1. Résumé d'une note de M. Léon Legrand, auteur d'un important travail sur les *Quinze-Vingts*.

2. Nous ne pouvons cependant omettre de mentionner au moins :

1^o Une *messe* de saint Mathurin, imprimée à la suite de sa Vie hystorée (Paris, après 1530. B. N., rés. V. 6140);

2^o Un *office* de saint Mathurin, avec leçons historiques, dans un Bréviaire de la Trinité imprimé à Paris le 21 mars 1514. (Bibl. Sainte-Genève, BB. 1360.) Ces leçons paraissent avoir servi au rédacteur de l'office complet de Saint-Mathurin, qui se récite à Larchant. Cependant l'office des Trinitaires ne fait de Polycarpe ni un saint, ni un archevêque de Sens, mais simplement un « vir clarus episcopus »;

3^o Une traduction de la légende de saint Mathurin suivie d'oraisons en

manuscrit du xv^e siècle provenant de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen¹. Elle y est suivie d'une *oraison* dans laquelle on lit : « contra insultus et fraudes spirituum malignorum defensorem... »

Voici maintenant un *cantique*. Il est malheureusement tout moderne², et nous n'en citerons qu'une strophe; nous choisirons celle qui traduit la prétention des Bretons que la relique conservée à Moncontour y fut apportée au viii^e siècle, *de Rome*, par un pèlerin breton³ :

Tu vécus loin de la Bretagne,
Ta sueur féconda d'autres lieux;
Cependant de notre montagne
L'écho dit ton nom glorieux;
C'est que de la vieille Armorique
Un fils de ta gloire jaloux

son honneur dans un mss. du xv^e siècle, conservé aux *Archives départementales de la Seine-Inférieure*, fonds des Augustins, mss. n^o 1. Nous ne relèverons dans cette traduction qu'une particularité : Polycarpe est « ung saint évêque qui demouroit en ladite ville de Larchant. »

1. Voir l'*Iconographie*.

2. Il est dû à M^{sr} Belouino, ancien curé de Moncontour, aujourd'hui évêque de Hiéropolis. En voici le refrain :

Groupés autour de ta bannière
Vois tes Bretons en ce beau jour;
Reçois notre ardente prière,
Saint Mathurin de Moncontour.

C'est ce cantique que l'on chante à Larchant, mais avec quelques variantes. Ainsi, *comme il n'y a pas à Larchant de bannière de saint Mathurin*, on débute par :

Groupés autour de ta *poussière*

Et l'on continue :

Saint Mathurin, en ce beau jour,
De tes fils entends la prière,
Pour toi vois leur constant amour.

3. Cette tradition est précisée et peu combattue par M. l'abbé Guillotin de Corson dans un intéressant article de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, n^o de décembre 1887.

Vint recueillir, dans Rome antique,
Tes restes, ce trésor si doux.

Nous ne pouvons quitter Moncontour sans donner au moins quelques fragments d'un chant breton que M. Luzel a recueilli à Plouaret, en 1847, de la bouche de François Leroy, laboureur, âgé de 70 ans. C'est une véritable poésie populaire. Nous en empruntons la traduction au recueil de M. Luzel¹ :

De grands malheurs sont arrivés,
Une embarcation pleine de monde s'est perdue...
Ce qui excitait le plus ma compassion,
C'était une jeune femme qui se trouvait parmi eux...
Quand l'embarcation descendait au fond de l'eau...
Elle priait Dieu de lui venir en aide
Avec saint Mathurin de Moncontour.
— « Monsieur saint Mathurin de Moncontour,
Vous qui êtes le maître du vent et de l'eau²,
« Préservez-moi mon innocent
Qui est au fond de l'eau sans baptême...
« Je vous donnerai en présent
Un calice d'or et un ostensor; »
« Je vous donnerai une bannière blanche
Avec sept clochettes d'argent à chaque extrémité...
« Je vous donnerai une ceinture de cire... [chapelle
Qui fera trois fois le tour de votre cimetière et de votre
« Et trois tours à la tige du crucifix...
« Et viendra s'allumer sur l'autel! »
Elle avait à peine fini de parler
Qu'elle fut transportée sur le rivage de Saint-Jean³,

1. *Chants populaires de la Basse-Bretagne*, Lorient, 1868, in-12, t. I^{er}, p. 127.

2. Ces deux vers se retrouvent presque textuellement dans un autre chant : MATELINA TROADEK, que M. L— donne après celui-ci et qui, recueilli plus récemment, pourrait bien n'en être qu'une autre version. Quoi qu'en pense M. L—, les points de ressemblance sont nombreux.

3. Saint-Jean-du-Doigt (Finistère).

Avec son enfant sur ses genoux...
En arrivant à la maison
Elle l'a mis dans son lit :
« Reste-là, mon enfant,
Moi je vais encore à Moncontour...
Et sur mes genoux, si je puis résister! »
En arrivant à Moncontour,
Elle a fait trois fois le tour de l'église;
De ses genoux coulait le sang...
— Monsieur saint Mathurin le bienheureux,
Je ne puis entrer dans votre maison,
« Car bien closes sont vos portes
Et vos fenêtres aussi. »
Elle avait à peine fini de parler,
Que les cloches se sont mises à sonner;
Et tout le monde disait dans le pays :
— « Encore quelque nouveau miracle...
Saint Mathurin en fait tous les jours! »
La porte principale a été ouverte
Et la procession est venue la prendre...
Et son cœur s'est brisé¹!

Nous manquerions de transition pour passer de ce chant aux *farces* et aux *moralités* de notre vieux théâtre, si nous ne nous souvenions que le théâtre est né dans l'église.

Dans la *Moralité de Chrétienté*, par Mathieu Malingre, imprimée à Paris en 1533, *Péché* donne des conseils à *Chrétienté* :

Il vous fault aller d'une tire
En voyage à saint Mathelin².

1. Elle est morte... Cette chute est assez inattendue et se lie mal à ce qui précède.

2. Vers 645. V. *Bulletin de la Société du protestantisme français*, no du 15 juillet 1887, p. 347.

Dans la *Farce de Tout Mesnage*, une « chambre-rière » est malade; un personnage lui demande :

Est-ce point de saint Mathelin
Ou de quelqu'autre mal de saint ?

Dans les *Corrivaux*, comédie de Pierre Troterel (1612) :

Que diantre dittes-vous? Ha! je pense, Almerin,
Que vous êtes troublé du mal saint Mathurin¹.

du mal dont saint Mathurin guérit, de la folie.

C'est dans ce sens qu'Eustache Deschamps dit :

Du mau saint Leu, de l'avertin
Du saint Josse et saint Matelin...
Et de tous maulx soir et matin
Soit maistre Mahieu confondu!

Et, puisqu'il est question des *maux de saints*, c'est le lieu de placer ces curieuses lignes d'Henri Estienne :

« On a avisé, dit-il, que tel saint et tel guariroit de la maladie qui avoit un nom approchant du sien. Tellement que suivant cela on a faict saint Maturin le médecin des fols, à scavoir en ayant esgard à ce mot italien *Matto* (venant du grec ματτος)² » qui veut dire *fou*.

Le grave *Dictionnaire de Trévoux* adopte cette explication fantaisiste, mais sous une forme un peu dubitative :

1. *Ancien théâtre français*, t. II, p. 415, éd. Violllet-le-Duc.

2. *Ibid.*, t. VIII, p. 260.

3. *Apologie pour Hérodote*, Paris, 1735, t. II, p. 241.

« Cette expression vient peut-être de l'italien *matto*, fou, *matturino*, folet, un peu fou, et cette ressemblance de nom fait qu'on s'est adressé à saint Maturin pour les accès de folie, comme à saint Clair pour la vue... etc. »

Nous croyons inutile de faire remarquer longuement combien le rationalisme s'écarte ici de la vérité et même de la vraisemblance. Quelle que soit la valeur de la légende de saint Mathurin, elle explique très suffisamment qu'on se soit adressé à lui pour obtenir la guérison de la folie, de la *possession*, et elle est bien antérieure à toute connaissance dans les masses de la langue italienne¹.

1. Il est encore une autre opinion que nous avons la témérité de trouver étrange et de combattre, bien qu'elle vienne de Roquefort et soit acceptée par M. A. de Montaiglon. C'est celle que l'on trouve au *Glossaire de la langue romane*, aux mots MATHEU et MATHELIN :

MATHEU : Mathieu, nom propre d'homme, *Matthæus*; d'où Mathelin pour Mathurin.

MATHELIN : Mathieu, nom propre d'homme.

Mathelin, que l'on rencontre fréquemment sous la forme : *Matelin*, dérive très naturellement de *Mathurin* et n'a aucune relation avec *Mathieu*. En effet, le nom primitif de *Maturin* a donné *Materin*, nous en avons plus d'un exemple; puis les *liquides* L, R s'échangeant fort souvent : *Altare*, autel; *ulmus*, orme, etc., le peuple a dit *Matelin*, de la même façon que l'on trouve, au XIII^e siècle, *Sainte-Catheline-de-Lincole* pour *Sainte-Catherine-de-Lincoln* (Arch. de Douai, reg. L, f^o 44); de la même façon encore que les enfants disent un *lond*, une *lobe*, pour un *rond*, une *robe*. D'ailleurs, et l'argument nous paraît décisif, aujourd'hui, à Larchant, le diminutif de *Mathurin* est *Lélin*. Il se peut que l'h de *Mathelin* ou de *Mathurin* ait fait errer Roquefort. Nous avons déjà dit que nous ne pouvions expliquer cette lettre superflue d'aucune façon sérieuse. Nous remarquons cependant qu'elle ne se trouve dans aucun texte antérieur à l'installation des Trinitaires à Paris et nous nous demandons, sans pourtant partager l'opinion de Forgeais, si le nom de Jean de *Matha* n'est pas pour quelque chose dans l'addition de cette *h*. — Plus savant que nous ne le sommes sur l'onomastique gallo-romaine, nous aurions pu et dû chercher si le nom de *Ma-tu-rin* ne s'est pas régulièrement formé de celui de *Ma-rin*, père de notre saint; si la syllable *tu* n'a aucun sens et si elle n'a pas été intercalée en vertu d'une loi déterminée. Il nous semble que M. Fustel de Coulanges est bien absolu en affirmant que,

Poursuivons notre excursion. Voici Villon qui nous fournit deux citations :

En monstant l'hoste fut happé
Par son varlet, sans dire mot,
Disant : Je vous ai attrapé,
Il faut que vous payez l'escot
Ou vous laisserez le surcot.
De quoy il ne fut pas joyeux...
Cuidant qu'il fust *Mathelineux*¹.

Et ailleurs² :

Or, par l'ordre des *Mathelins*,
Telle jeunesse n'est pas folle !

Brantôme est riche en allusions du même genre. L'une d'elle, pour laquelle nous demandons pardon d'avance, est une de ces historiettes dont il est coutumier :

Un homme voulant injurier une femme lui demanda si elle a jamais *fait le chemin de saint Mathurin*. A quoy pour se vanger, elle répond qu'elle n'a pu entrer dans l'église, à cause qu'elle étoit plaine de cocus, dont il étoit un des principaux³.

Etienne Pasquier⁴ et plusieurs autres écrivains

chez les gallo-romains, le nom du père ne passait jamais au fils. Cette transmission était au contraire des plus fréquentes chez les gallo-franks, soit que le nom passât tel quel, soit qu'il passât augmenté d'une syllabe intercalaire : Bert-gaudus est père de Bert-in-gaudus. Mais nous reconnaissons que ce qui est vrai au ix^e siècle (*Polyptique d'Irminon*) peut ne pas l'être au iii^e, et nous n'insistons pas.

1. Bibl. elzévirienne. Paris, 1854, p. 290. Le bibl. Jacob a mis en note : « Fou, en démente, de l'italien *matto*. » Voir ci-dessus.

2. *Ibid.*, p. 70.

3. *Vies des dames galantes*, t. IX de l'éd. de la Société de l'Hist. de France, p. 115. Ce n'est pas le texte même de Brantôme, mais un résumé de l'histoire.

4. Voici la phrase de Pasquier (*Lettres*, I, p. 640) : « Les femmes en

emploient le mot *mathelineux* comme synonyme d'insensé; ils donnent le nom de « tranchées de saint Mathurin » à des accès de folie; enfin *Larousse* cite ces deux vers de Voltaire, que nous n'avons pas eu le courage de chercher à vérifier :

Les *mathurins* et les godelureaux,
Et les baillis, ma foi, sont tous égaux.

Il n'est pas facile de savoir ici quel sens exact l'écrivain attribue à ce mot : les « mathurins. »

Nous avons réservé, pour terminer, trois anecdotes d'inégal intérêt, mais qui toutes les trois doivent trouver place ici.

La première est intitulée : *Ce qui advint à Saint-Mathurin de l'Archant, à vn homme de qvalité allant à Fontaine-bleau*, et est tirée des *Facécieux devis et plaisans contes*, par le sieur de Moulinet, comédien¹.

Monsieur Roger, procureur général, allant trouver le grand roy François à Fontaine-bleau, arrivé à Saint-Mathurin de l'Archant, pendant que son disner s'apprestoît à l'hostellerie, s'en alla seul à l'église pour y faire ses dévotions, où de cas fortuit, messieurs les fols s'estoient deschainez, tandis que leurs gouverneurs estoient à banqueter : et ne pouvant s'ac-

accouchant sentent des tranchées, et tout ce que je viens de vous réciter sont mes tranchées, mais *tranchées de saint Mathurin*. Car, pour vous le dire en un mot, ce sont autant de folies. » — Lacurne de Saint-Palaye, aux mots *Mathurin*, *Mathelin*, *Matelin*, a relevé dans différents auteurs des expressions rappelant notre saint. Nous avons emprunté au ms. du *Dictionnaire* (B. N., fonds Moreau) plusieurs citations, négligeant les moins intéressantes. L'éditeur a fait aussi quelques suppressions.

1. Paris, 1640; réimpression Téchener, Paris, 1829 (tome II de la collection), p. 29.

corder, conclurent que monsieur Roger, étant à genoux, chanteroit pour tous, sur les espaulles duquel coups de poing pleuvoient dru comme gresle, tant que leur obéissant par force, il s'accoustra en prestre pour dire la messe, et falut bon gré, malgré, qu'il chantast. Mais ce qui les accusa et descouvrit le mistère, fut qu'ils se mirent à sonner les cloches; au son extraordinaire desquelles on accourut, et furent les fols resserrez, au rang desquels on mettoit monsieur Roger, nonobstant toutes ses allégations, tant qu'il fut recogneu par ses gens qui estoient accourus au bruit comme les autres. On peut penser comme il fut ry par ce bon prince oyant cette advanture.

Sans souci de l'ordre chronologique, nous plaçons en second lieu l'extrait suivant des *Mémoires de Nicolas Goulas*¹ :

Il arriva une assez plaisante chose sur le sujet de cette lettre [par laquelle Gaston informait le Roi, son frère, de son intention de quitter la France]... Ils [Gaston et Goulas] étoient logés à Saint-Mathurin, lorsque Monseigneur voulut faire partir le garde qui devoit porter la lettre : il se la fit lire, il la trouva bien et la signa; mais quand il fut question de la date, M. Goulas avertit M. de Puylorens d'attendre le lendemain [12 novembre 1632] qu'ils seroient à Montereau, à la dater et l'envoyer, parce que M. le cardinal de Richelieu se moqueroit de leur giste de Saint-Mathurin, et diroit qu'ils y devoient demeurer...

Deux siècles plus tôt, on ne proférerait pas impunément de telles paroles, et M. de Beaurepaire a trouvé dans les registres de l'Officialité de Rouen, au xv^e siècle, des gens condamnés pour avoir dit, dans la colère, aux personnes auxquelles ils en voulaient : « On devrait bien les conduire à Saint-

1. Éd. de la *Société de l'Histoire de France*. Paris, 1879, t. Ier, p. 208.

Mathurin! » comme nous dirions aujourd'hui : à Charenton ou aux Petites-Maisons.

Mais venons à notre troisième et dernière anecdote. Nous l'empruntons à la *Chronique de Jean d'Auton*¹, dans laquelle elle porte ce titre : *D'un nommé maître Evrard, organiste du Roi, et comment en ce temps fut transporté de son sens, et mené à Saint-Mathurin de Larchant.*

Pour faire incident sur cas de nouvelleté advenu en ce temps [octobre 1502], est vrai qu'un nommé maître Evrard, trésorier de Saint-Martin de Tours et organiste du Roi, étoit lors à Cléry; lequel s'en voullut aller devers le Roi son maître, et comme il fut pret à déloger, un de ses gens lui dit que à Saint-Mathurin de Larchant devoit un voyage; parquoi, vu qu'il en étoit assez près, seroit son profit et s'acquitteroit d'aller audit lieu de Saint Mathurin, premier que aller en cour devers le Roi, et que obéissance étoit première due à Dieu et ès saints que ès princes et autres humains, dont lui donnoit, par l'avis de ce conseil, ouverture du chemin de son voyage. A quoi ne s'arrêta celui maître Evrard, mais dit que une autre fois accompliroit bien son vœu, et que saint Mathurin n'avoit pour lors si grand'hâte d'être de lui visité, comme il avoit besoin de voir le Roi, à qui étoit plus tenu que à saint de paradis. Dont le benoît saint, comme est à penser, mal content de ce parler imprévu et volage propos, pour lui montrer un tour du bâton de quoi il frappe les fous, lui donna sur la tête soudain, et tel coup que sens lui faillit, esprits lui troublèrent, raison lui fuit, savoir oublia, et mode ne sut. Quoi plus? de tous points fut aux champs, si loin à l'écart, que, pour retourner en propos rassis, ne pouvoit trouver adresse, et, avec des paroles pleines de risée et rêveries naïves, devint tant furieux que homme ne l'osoit approcher. Il étoit à son logis, et là, dedans une chambre, tout en pourpoint, avoit en une main un

1. Éd. P.-L. Jacob. Paris, 1834, in-8°, 4^e partie, ch. xxii, t. II, p. 243.

épieu, et en l'autre une dague courte pour garder la porte, et ainsi que depuis, moi étant à Lyon sur le Rhône, au logis de maître René de Trye, évêque de Bayeux et maître de la chapelle du Roi, en présence de celui de Trye et de plusieurs, je sus, par messire Gabriel de La Châtre, capitaine de cent archers de la garde du Roi, qui lui, comme il disoit, étoit lors à Cléry avec cinq ou six de ses archers, lequel, sachant le cas inconvenient, s'en alla avec ses gens au logis de celui maître Evrard, et là le trouva en l'état que j'ai dit, dont fut ébahi et compatit de son piteux affaire. Là voulut parler à lui de sens, mais ce fut pour néant, car il n'entendait à ce; ainsi tout altéré en regard, étoit au devant de l'huis, et là vouloit jouer de main mise au premier qui de lui se voudroit approcher; dont celui de La Châtre fit signe à quelqu'un de ceux qui au dedans de la chambre étoient, qu'il le saisisse par derrière, ce qu'il fit, et en le prenant, le dit maître Evrard faillit à lui donner de la courte dague. Toutefois les archers, avec leurs hallebardes en main, entrèrent, et le capitaine avec eux, lesquels le prirent et saisirent, et lièrent bien à point. Ce fait, fut mené tout enfermé à son voyage à Saint-Mathurin, et là fit sa neuvaine, si à point, que le bon saint oublia le méfait du défaillant, et envers Dieu grâce impétra de guérison pour le percuté, son mal reconnaissant, et ainsi reçut don de santé, celui qui, par langage mal avisé, avoit Dieu offensé, à qui ne se doit en aucune manière homme jouer; car trois choses sont, que l'attouchement de jeu ne peuvent souffrir : c'est à savoir, Dieu, l'œil et la renommée.

EUG. THOISON.

(La fin prochainement.)

